ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

GEC Alsthom

Question écrite n° 8030

Texte de la question

M. Jean-Pierre Chevenement attire l'attention de M. le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme sur la situation du groupe GEC Alsthom. La direction du groupe entend ramener a 1 133 salaries ses effectifs de l'atelier « Traction » de son etablissement belfortain alors meme qu'elle evalue a 396 ses sur-effectifs salaries. Au total c'est 187 emplois, soit 14 p. 100 de l'effectif global, qui devraient etre supprimes a Belfort si des mesures ne sont pas prises. Ce sont les salaries a la production qui sont essentiellement concernes. Les supressions d'emplois decidees a la division transports de GEC Alsthom sont principalement motivees par la reduction des commandes de locomotives tombees de quatre a deux par mois. Il est urgent de surseoir aux baisses des commandes passees a GEC Alsthom afin de maintenir l'emploi et de realiser la jonction avec les commandes des nouveaux TGV a l'horizon 1996. En decembre 1992, le Conseil des ministres europeen reuni a Edimbourg avait decide de mobiliser 8 milliards d'ecus d'investissements pour financer des infrastuctures via la banque europeenne d'investissement (BEI). Ce programme n'a jusqu'a ce jour ete execute qu'a hauteur de 3,3 milliards. Le 29 octobre, le Conseil des ministres extraordinaire des Douze a decide d'elargir la gamme des projets eligibles y incluant entre autres les materiels de transports. C'est pourquoi il lui demande de saisir l'opportunite ainsi offerte par la Communaute europeenne pour amener la SNCF a revoir en hausse ses previsions d'investissement. Une telle decision ne pourrait que modifier en positif l'image de la construction europeenne aupres de nos concitoyens. Il est temps que les declarations optimistes sur les bienfaits de l'Europe se traduisent concretement dans la vie.

Texte de la réponse

Depuis le debut des annees 1990, la SNCF et la RATP ont confie a l'industrie francaise d'importantes commandes fermes qui se chiffrent a plusieurs dizaines de milliards de francs. Ces commandes, qui concernent principalement GEC Alsthom, entrainent une activite industrielle importante sur les sites industriels de GEC Alsthom, dont celui de Belfort, et cela jusqu'a la fin de la presente decennie. Ces commandes seront encore renforcees par la decision prise par le Gouvernement de realiser le TGV Est et le TGV Mediterranee. Ainsi, grace a un marche interieur particulierement dynamique, le secteur de la construction ferroviaire beneficie, dans une periode particulierement difficile, d'une charge d'activite soutenue etalee sur de nombreuses annees. La chute des trafics ferroviaires de marchandises et de voyageurs, la situation financiere difficile de la SNCF ont conduit cette derniere a reexaminer ses programmes d'investissements. Mais, contrairement a ce qui est affirme ici ou la, la SNCF n'a procede a aucune annulation de commandes fermes. Seuls quelques etalements de livraison ont ete decides, qui touchent essentiellement les locomotives electriques, dont le rythme de livraison passe de trois a deux par mois a partir de fin 1994 contre trois a quatre par mois prevus dans le marche conclu en novembre 1990. En tout etat de cause, les contrats passes entre la SNCF et l'industrie ferroviaire contiennent tous des clauses qui prevoient precisement la modification des rythmes de livraison du materiel. Ces modifications ne sont mises en oeuvre qu'apres concertation etroite avec les industriels concernes. C'est bien dans ces conditions qu'ont ete revus les rythmes de livraison des locomotives electriques. La situation financiere fort delicate que traverse actuellement la SNCF lui impose de trouver le juste equilibre entre son redressement

commercial et financier et son soutien a l'industrie ferroviaire.

Données clés

Auteur : M. Chevènement Jean-Pierre
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8030
Rubrique : Materiels ferroviaires
Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme
Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3996
Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1286